

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 37 — soir, Omnibus.  
 10 — 30 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**RÉSERVES SONT FAITES :**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

On lit dans la *Liberté* :

« Les membres du tiers-parti ont décidé que le 27 octobre, quand toute agitation relative au 26 serait évanouie, ils adresseraient à l'Empereur une lettre collective pour demander la reprise de la session extraordinaire qui n'a jamais été close. On pense que la plupart des cent seize, à l'exception, bien entendu, de M. Bourbeau, signeront cette demande, qui, conçue en termes très-respectueux, très-dévoués, empreints du sentiment le plus dynastique, réclamerait cependant avec une certaine vigueur cette mesure que le centre gauche considère, à bon titre, comme indispensable, ne fût-ce que pour hâter les travaux de la session ordinaire, qui sera si chargée cette année. »

Nous n'avons pas besoin de dire, ajoute la *France*, à quel point cette démarche nous paraîtrait opportune.

On assure que dans la dernière réunion de la gauche un grave dissentiment serait survenu entre M. Gambetta et M. Ernest Picard. Celui-ci ne voulait en aucune manière du mot irréconciliable radical. L'autre au contraire soutenait que toute la valeur du manifeste se trouvait dans ce mot-là. Des paroles assez aigres auraient été échangées et finalement M. Gambetta l'aurait emporté. Mais M. Picard est devenu le mécontent de la gauche.

LE MANIFESTE DE M. PYAT.

Il ne manquait plus à la manifestation du 26

octobre que d'être désavouée par ses partisans les plus fougueux.

Le *Rappel* publie le manifeste de M. Félix Pyat sous le triple titre : *Le Proscrit et la France*, — *Réalité*, — *le Remède*.

Détachons quelques extraits de ce lourd et indigeste factum :

« Contre César et Dieu, le peuple ?  
 » Contre les deux coups d'Etat de juin et de décembre, contre la tyrannie spirituelle et temporelle, quoi ? L'opposition ? Non, la Révolution.

« Il faut, certes, que le peuple prenne soin de lui-même, qu'il applique le remède au mal, mal plus aisé à sentir qu'à guérir, et mal mortel s'il n'est guéri.

« Mais quand et comment ?  
 » Par une démonstration, le 26 octobre ?  
 » C'est la question, question de vie ou de mort.

« Il serait téméraire à moi, après vingt ans d'absence et quinze jours de France de prescrire l'heure et le moyen.

« Prenons garde au 26 octobre !  
 » Le 26 octobre ne peut être le jour du peuple.

« Défions-nous-en pour trois raisons :  
 » La première, c'est que le peuple n'a pas affaire avec la Constitution de l'Empire. Le peuple n'a pas à défendre les libertés de l'Empire, mais la liberté.

« Je le crois malade, sans doute, mais pas assez pour avoir perdu connaissance. Si donc, il peut refaire un coup d'Etat sûr, énerver encore une fois Paris par une saignée salutaire, il renouvellera pour vingt ans encore son bail

expiré ; il repassera, sans peine au Napoléon mineur, sa pourpre reteinte dans le sang du peuple.

« Il assurera la régence par un Saint-Barthélemy de patriotes ; l'étrangère absente ayant tout le profit sans l'odieuse de la chose en cas de succès ; et, en cas d'échec, saine et sauve au dehors, gardant la tutelle et les complots de Boulogne et de Strasbourg.

« De là, ce perfide et insolent 29 novembre substitué au 26 octobre.

« J'aurais compris qu'il eût fermé le palais Bourbon, jeté les clefs dans la Seine et remis au-dessus de la porte l'écriteau de Cromwel :

« Chambre à louer ! » C'était force pure et digne d'un tyran de bonne foi.

« Question de tactique. Point de guerre sans armée ! Point d'armée sans mot d'ordre ! — Pourquoi le prendre de l'ennemi ? Qu'advient-il si nous suivons les députés à la Chambre ? La porte fermée, iront-ils à un autre Jeu de Paume, ou à la mairie du dixième arrondissement, ou au Conservatoire des arts-et-métiers ?

« L'expérience a prouvé contre nous deux fois sur trois. Au lieu d'avoir un second Jeu de Paume, prenons bien garde d'ajouter au 13 juin et au 2 décembre un troisième et dernier jour néfaste, le 26 octobre.

« Pourquoi ce 26 octobre ? C'est son jour et non le nôtre. Les révolutions ne se font jamais par ordre. On ne fixe pas les révolutions des peuples comme celles des astres. »

Quatre grandes colonnes de ce style, pour dire qu'au lieu de faire une émeute il faut faire une révolution.

Ce manifeste produira peu d'effet. Publiées

en France par un amnistié de la veille, ces violences sont jugées par le bon sens public et perdent toute portée.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le gouvernement a vu, avec un profond regret, les attaques violentes dirigées par le *Journal le Pays* contre un Prince de la famille impériale. »

Voici le singulier et virulent article qui a paru dans le *Pays*, contre le prince Napoléon, et qui a valu à cette feuille la note que le *Journal officiel* a publiée :

« Lui, empereur, quelle amère plaisanterie !

« Il faut avoir fait plus qu'il n'a fait pour oser tendre le poing à l'aigle impériale.

« Car c'est un nom difficile à porter que le nom de Napoléon.

« Pour le mériter, ce nom, il fallait monter à l'assaut de Malakoff, quand on était en Crimée ; se trouver à Magenta, à Solferino, quand on était en Italie, et se serrer contre l'Empereur, quand la révolution s'est déchaînée dernièrement, pour le couvrir de son corps et de son intelligence.

« De tout cela, qu'a-t-il fait ? Rien.

« S'est-il mêlé au peuple dans ses besoins ? S'est-il préoccupé de ses aspirations, de ses désirs, de ses vœux ? Jamais.

« C'est assez dire que si jamais le malheur dont parle le *Journal de Paris* venait affliger la France, nous briserions notre plume plutôt que de servir un pareil maître.

« Car il faut bien s'entendre sur la question de l'hérédité.

**FRUILLÉTON.**

41

**L'ENFANT TROUVÉ,**

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

**DEUXIÈME PARTIE.**

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

On s'habitue si vite à tout, même aux situations les plus terribles, et le caractère national s'ouvre si facilement aux distractions du cœur et de l'esprit !

— Ma cousine, dit tendrement Raoul quand l'explosion de bonne humeur se fut apaisée, nous sommes fiancés, et il est convenu que nous nous marierons, si Dieu le permet, dès que notre existence sera moins assujettie aux hasards de la guerre. J'ai donc le droit de dire : Blanche, ma bien-aimée, ne risque pas sans nécessité ma joie dans le présent, mon bonheur dans l'avenir, car, toi-morte, je me ferais tuer.

— Après cela, soyez donc une héroïne ! En vérité, si Jeanne d'Arc avait dû épouser son cousin, je doute fort qu'elle eût pourchassé les Anglais et conduit à Reims le gentil roi Charles VII.

— Elle a été la victime de son héroïsme, la pauvre enfant. C'est justement ce que je redoute pour toi.

— Eh bien ! sois tranquille ; je te promets de me blottir dans un trou de souris pour t'épargner le désespoir de me perdre. Suis-je assez gentille, dis ?

— Tu es adorable... et adorée ! répartit Raoul en s'emparant des mains de la jeune fille et en y appuyant ses lèvres avec effusion.

C'était un charmant jeune homme que ce Raoul.

Il avait un peu grandi, ses traits s'étaient accentués, une fine moustache relevait l'expression de sa physionomie et lui donnait une certaine apparence de virilité. Il y avait néanmoins dans la douce pâleur de son visage et dans la frêle élégance de sa taille une grâce juvénile qui rappelait encore l'adolescent.

Blanche, elle, était restée la même que quelques années auparavant.

Elle n'avait rien perdu de son épanouissement de jeunesse ni de sa vivacité d'esprit, en dépit des agitations et des tourments que la guerre civile mêlait à son existence. Comme ces belles fleurs battues des vents, que l'orage peut briser, mais non ternir, elle demeurait fraîche et vivace au milieu de la tempête sociale qui se déchaînait. Ce n'était point par indifférence, c'était par un sentiment de courage naturel et de facile résignation aux décrets du destin.

Le temps pressait, le péril était redoutable.

M. de Flavigny décida que la comtesse et Blanche partiraient le matin même pour Montaignu.

Il ordonna d'accélérer les préparatifs du départ. Après quoi, suivi de son fils, il sortit du château, et se dirigea vers les paysans qui l'attendaient.

Dès qu'ils l'aperçurent, ceux-ci se mirent sous les armes, et se rangèrent sur deux lignes le long de l'avenue. Ce mouvement s'exécuta avec une précision qui eût fait honneur à des soldats exercés.

L'habitude de combattre communiquait déjà d'ailleurs à ces Vendéens une allure martiale, une attitude disciplinée qui frappait le regard.

Le comte et Raoul les passèrent en revue tandis que les tambours battaient aux champs et que de bruyantes acclamations retentissaient dans l'air.

Profitant d'un moment de silence, M. de Flavigny déclara de nouveau qu'il acceptait, ainsi que son fils, l'honneur de les commander.

— Dans quelques heures, ajouta-t-il gravement, nous entendrons parler la poudre, si nous sommes encore ici. Que chacun fasse son devoir, et que Dieu nous protège !

— Vive le comte de Flavigny et vive son fils ! s'écrièrent les paysans.

Les deux officiers royalistes rentrèrent au château.

Mme de Flavigny et Blanche les attendaient dans le salon. Elles étaient prêtes pour le départ. Blanche était calme ; la comtesse s'efforçait visiblement de refouler son émotion.

Ce n'était pas, certes, la première fois que la pauvre dame se séparait de ce qu'elle avait de plus cher au monde, son mari et son fils, sachant, hélas ! qu'ils allaient affronter la mort. Elle n'en ressentait pas moins, chaque fois, toutes les angoisses de cette poignante situation. Elle recommanda à Raoul d'être prudent sans cesser d'être brave, l'embrassa à plusieurs reprises en accompagnant d'une larme chacun de ses baisers, et se dirigea vers la porte du salon.

A peine avait-elle fait quelques pas, qu'un domestique parut et annonça le marquis Gaëtan d'Apremont.

Cette annonce produisit une sensation de pénible surprise sur la famille de Flavigny.

Un homme entra aussitôt sans attendre qu'on l'introduisît. Il portait un habit de velours bleu, brodé en paillettes, un chapeau à plumes sous le bras, l'épée au côté. L'élégance de son costume faisait ressortir plutôt qu'elle ne dissimulait la laideur de son visage et la difformité de son corps. Un sourire railleur rendait impertinente l'expression de sa physionomie.

— Ah ! pardieu ! dit-il en s'avançant d'un air délibéré, qu'il y a longtemps que nous ne nous sommes



» Pour nous, l'hérédité n'est matériellement possible, même n'est morale, qu'à la condition que ceux qui en profitent ne déplaisent pas au pays qu'ils doivent gouverner.

» Un fou comme Charles VI, un ramolli comme Louis XIII, ne pourraient plus, à notre époque, succéder à leur père, sans que la France entière ne se soulevât pour les mettre à leur vraie place, l'un dans un asile et l'autre dans une maison de santé.

» L'hérédité est un contrat passé entre un pays et une famille.

» Le pays donne sa fortune à gérer, son honneur à sauvegarder, et la famille promet honnêteté, courage et intelligence.

» Nous ne sommes plus à l'époque où la famille était la propriété d'une race, sa métairie et sa voirie.

» On n'hérite pas uniquement parce que l'autre est mort; il faut que la France ratifie l'héritage, et le suffrage universel proclame si la famille régnante a mérité ou démerité.

» Voilà ce qui nous tranquillise au sujet du prince Napoléon et de la chance qu'il peut avoir à s'asseoir sur le trône sous le nom de Napoléon IV.

» Qu'il se présente devant les Français et qu'il les consulte!

» L'armée lèvera sa crosse en l'air en signe de dénégation.

» Le clergé fermera ses églises en signe de deuil.

» Et nous autres, bonapartistes de la première heure, nous nous jetterons résolument en travers.

» Car nous nous souvenons de la parole de Napoléon I<sup>er</sup>, parole qui engage tous ses héritiers: « Mon esprit ne sera plus avec ma postérité le jour où elle aurait un autre mobile que la gloire et le bonheur du peuple français. »

» Et pourquoi le *Journal de Paris* nous parle-t-il de notre irrévérence envers un homme qui porte le titre « d'atlas impériale », de « général de division », etc. ?

» Un titre, pour nous, n'est rien; une parenté, pour nous, n'est rien, quand nous ne trouvons rien sous le titre et sous la parenté.

» Et avec cela, que ce titre et cette parenté lui ont coûté cher! Il s'est donné la peine de naître, voilà tout, et nous ne pensons pas que cela soit suffisant pour nous faire courber la tête.

» Cette couronne de prince est hissée à la façon de la toque de Gesler par le *Journal de Paris*.

» Que d'autres s'inclinent, nous, nous passons le front haut et le chapeau sur la tête. »

Nous lisons dans une correspondance de Paris :

On a signalé les attaques incroyables, au moins quant au ton, du *Pays* contre le prince Napoléon. Un article publié avant-hier,

en réponse au *Journal de Paris* a valu à la feuille qui s'intitule *Journal de l'Empire*, l'averlissement — nous nous servons de ce vieux mot à dessein — inséré dans le *Journal officiel*.

Dévoez-vous donc au salut de l'Empire se seraient écrié en chœur MM. de Cassagnac!

Crise ministérielle en Italie provoquée par la démission du ministre Ferraris. On croit à une cabale mazzinienne. Certains députés sembleraient se convertir à des idées moins radicales, pour arriver au ministère et aider ensuite leurs anciens amis.

Le *Journal de Paris* a reçu le *Communiqué* suivant :

« Le *Journal de Paris*, revenant, dans son numéro du 20 courant, sur les désordres du 10 octobre à Belleville, s'étonne que l'on n'ait arrêté aucun des individus de la bande qui poussait le cri: « Aux armes! on assassine nos frères! » et qui suivait un individu porté à bras, et tué sans doute par l'épée, d'un sergent de ville.

« Le cadavre dont s'inquiète le *Journal de Paris* n'est autre que le sieur Noiret. Les porteurs l'ont remis sur ses pieds au moment où l'approche des sergents de ville a mis en fuite la bande qui les suivait.

« Un médecin, appelé aussitôt, a constaté que le sieur Noiret n'avait aucun mal, aucune trace de blessure d'aucune espèce.

« Cet individu est entre les mains de la justice: l'information se poursuit à son sujet, et l'affaire ne tardera pas à venir devant le tribunal correctionnel de la Seine. »

Pour les articles non signés: P. GODÉT.

## Nouvelles Diverses.

On télégraphie de New-York, en date du 19 octobre, par le câble français :

« Le président Grant dément la nouvelle d'une entrevue qu'il aurait eue avec le représentant de la maison de Rothschild au sujet d'un emprunt.

« Les pasteurs de l'Eglise évangélique de Boston ont offert une réception publique au Père Hyacinthe. »

— La montagne qui brûle au Montet, près du Gua, est en feu depuis 1808 ou 1810; celle de Decazeville depuis 1830; celles des Polonies depuis 1845. L'aspect est véritablement étrange: on dirait un paysage lunaire.

Ce ne sont pas des millions, dit l'*Union*, de Paris, qui brûlent dans ces départements, ce sont des milliards. Comment chiffrer, en effet, les quantités de houilles ainsi détruites sans profit pour qui que ce soit? L'ingénieur qui trouverait le moyen de concentrer, sinon d'éteindre ces volcans modernes, rendrait au pays une richesse incommensurable, et il ne ferait que réparer la maladresse de ses confrères,

dont les mesures imprévoyantes au début de l'exploitation des houillères de l'Aveyron ont causé ces désastres.

### EST-CE UN COMPLICE DE TROPMANN ?

Est-ce un complice de Tropmann qu'on a arrêté mercredi dernier au Havre? Le fait paraît peu vraisemblable, puisque les journaux de cette ville n'ont encore rien dit à cet égard.

Ce qui suit est extrait du *Nouvelliste de Rouen* :

« En attendant les renseignements que les journaux du Havre ne manqueront pas de nous donner, nous allons reproduire ceux qui nous sont transmis au sujet de cette mystérieuse affaire.

« Dans la matinée de mercredi, deux gendarmes du Havre, qui faisaient une tournée en ville, furent arrêtés par un gréeur de navires qui leur rapporta les confidences qu'il avait reçues d'un individu surnommé le *Zouave*, au sujet d'un ouvrier serrurier dont les allures étaient suspectes.

« Le *Zouave* aurait raconté au gréeur que cet ouvrier avait voulu le charger de vendre sa montre, mais qu'il avait refusé en voyant inscrit sur son livret le timbre de la mairie de Pantin. Du reste, cet ouvrier avait tenu des propos singuliers, disant qu'il attendait sa *colle* de Paris, qui devait lui apporter le sac, et ajoutant qu'il passait plusieurs nuits sans rentrer à son hôtel, quai d'Orléans.

« Sur ces informations, les gendarmes se rendirent à l'hôtel en question, où ils apprirent par le livre des voyageurs que celui qu'on venait de leur désigner s'était fait inscrire sous le nom de Delon, qu'il était ouvrier serrurier, âgé de quarante ans, domicilié à Paris et originaire de Scherwiller (Bas-Rhin).

« Le maître de l'établissement leur apprit que Delon était venu une première fois chez lui le 3 septembre dernier, qu'il venait de Paris et annonçait son prochain départ pour Mexico.

« Il était reparti pour Paris le 14 du même mois et était revenu le 3 octobre. On sait que le crime de Pantin fut commis dans la nuit du 20 septembre.

« Delon était donc à Paris à cette époque.

« Depuis son retour au Havre il avait fait de grandes dépenses, 1,300 fr. environ, ce qui est hors de proportion avec les ressources dont il pouvait disposer.

« Au moment où les gendarmes s'entretenaient avec le maître de l'hôtel, Delon, qui se dirigeait vers le café de l'établissement, les aperçut, parut inquiet et fit mine de se retirer. Les agents de la force publique s'approchèrent de lui et lui demandèrent ses papiers.

« Il ne put justifier de l'emploi de son temps du 14 septembre au 3 octobre; il avoua être resté à Pantin pendant ce temps, et déclara

que l'argent qu'il dépensait provenait d'un héritage.

« Comme toutes ces explications ne parurent pas satisfaisantes, Delon fut conduit devant le procureur impérial, qui l'a fait écrouer dans la maison d'arrêt. »

— L'*Union libérale*, de Tours, a reçu de Langeais, sous la date du 19 octobre, cette lettre qui se rattache à l'affaire de Pantin :

« Le commissaire de police vient de faire arrêter, dans notre ville, deux individus de mauvais aloi. Originaires d'Aubervilliers et partis de cette localité quelques jours avant le drame sanglant de Pantin, ces deux suspects se seraient trouvés à Pantin lors de son exécution. En sont-ce des acteurs? La police le présume. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Une bande de voleurs exploite en ce moment notre ville. Ils ont pénétré, au moyen de fausses clefs et crochets, chez plusieurs négociants: chez l'un ils ont pris 300 fr. en monnaie de billon; chez un autre, des bouteilles de vins fins et liqueurs; chez un troisième, ils en ont été pour leurs frais; il n'y avait dans le bureau qu'une somme insignifiante, qu'ils se sont appropriée.

La police est à leur recherche. Nous nous contenterons de signaler le fait, afin que chacun prenne ses mesures.

### ACCIDENT AUX MINES DE CHALONNES.

Mardi, entre huit et neuf heures du matin, une effroyable explosion de feu grisou s'est produite aux mines de Layon-et-Loire, commune de Chalonnès, dans le puits dit des Mallecots. Une quinzaine d'ouvriers se trouvaient dans la mine au moment de l'explosion. Neuf sont parvenus à se sauver; les six autres sont restés ensevelis au fond du puits.

Le sauvetage a immédiatement commencé et à deux heures de l'après-midi, deux des victimes ont été retirées; l'une était encore vivante, l'autre, malheureusement, était morte.

A sept heures du soir on ne savait encore rien sur le sort des mineurs qui restent ensevelis. Les travaux de sauvetage continuaient sous la direction de M. l'ingénieur des mines, mais les gaz délétères qui s'échappaient de la mine les rendaient excessivement difficiles. On désespérait à ce moment de trouver les quatre malheureux ouvriers vivants.

M. le procureur général, M. secrétaire général de la préfecture, M. le capitaine de gendarmerie, M. l'ingénieur des mines, M. Morry, substitut du procureur impérial, M. Richard, faisant fonctions de juge d'instruction, se sont transportés, dans l'après-midi, sur le lieu de ce terrible accident, où se trouvaient déjà la gendarmerie de Chalonnès et M. le commissaire de police.

vous! Cela tient à ce que depuis l'insurrection je me suis tenu avec Charette dans le Marais, tandis que vous n'avez guère quitté le Bocage. N'importe! je remercie l'heureux hasard qui me ramène vers vous.

Puis s'adressant à Raoul :

— Vous savez, mon cher vicomte, reprit-il, que je ne vous en veux pas de votre terrible coup d'épée. Malheureusement! j'ai failli en rendre l'âme! mais, Dieu merci! ma robuste constitution a résisté. A peine rétabli, je l'avoue, j'ai eu l'idée de vous provoquer à mon tour, et de vous rendre coup pour coup. Mais, baste! vous étiez parti avec votre famille pour l'Espagne, je crois, et j'envoyai à tous les diables mes projets de vengeance. Après quoi, je m'élançai vers Paris, et j'y repris mon ancienne existence de grand seigneur. Ah! la joyeuse vie j'y menais avec quelques gentilshommes de mes amis, lorsque vint à éclater cette odieuse révolution! Il fallut émigrer. Je suivis le courant. Mais à Coblenz l'ennui s'empara de moi. Je trouvai d'ailleurs que le prince de Condé ne faisait pas un assez grand cas de ma personne. Je lui demandai la permission de revenir en France, de me rendre en Vendée, où l'on commençait à se battre. J'obtins cette permission, et... me voici...

La famille de Flavigny, debout, contrainte et silencieuse, attendait que le marquis expliquât les motifs de sa visite. C'est à peine si elle l'avait reconnu, tant il

était changé, vieilli, tant ses traits portaient l'empreinte d'une vie de désordre et la flétrissure des plus mauvaises passions.

A peine guéri, il avait eu hâte, en effet, de regagner la capitale. Là, il s'était livré à tous les emportements du plaisir sans frein; il avait de la sorte compromis de nouveau sa santé et dissipé en grande partie la belle fortune qui provenait de l'héritage maternel. Le bruit de ses débauches était parvenu jusqu'au fond du Bocage et n'avait pas peu contribué à lui valoir le mépris de tous les seigneurs qui le connaissaient. Plus que les autres — on le comprend — le comte, la comtesse, Blanche et Raoul devaient éprouver à sa vue un sentiment de vive répulsion.

Cependant l'accueil glacial qu'il recevait ne parvint pas à le déconcerter.

— En vérité, monsieur de Flavigny, poursuivait-il d'un ton imperceptiblement sarcastique, j'ai admiré tout-à-l'heure la majesté mélancolique du lac de Grand-Lieu, les vertes perspectives des campagnes d'alentour, la grâce enchanteresse du château de Morsanges, que je ne connaissais pas. Il est vraiment dommage d'abandonner une contrée si pittoresque et qui doit être remplie de fort aimables souvenirs, surtout aux yeux de Mme de Flavigny.

— Est-ce donc simplement pour contempler le

paysage qui nous environne que vous êtes venu jusqu'ici? demanda le comte, la voix brève, le regard hautain.

— Non, sans doute, répondit Gaëtan. Mon but est plus sérieux. Mais que voulez-vous! Je suis devenu quelque peu artiste, et, malgré l'importante mission qui m'amène, je n'ai pu me défendre d'un élan d'admiration à l'aspect du site que je viens de traverser.

— Je présume que c'est Paris qui vous a doué d'un sens si délicat? reprit Blanche avec un sourire ironique.

— Oui, mademoiselle, Paris m'a donné le goût de tout ce qui est la beauté.

— Je ne vous en félicite pas, monsieur, répartit vivement la jeune fille, car j'ai entendu dire que c'est un goût ruineux.

Le marquis fixait déjà sur elle un regard rayonnant d'un hommage hardi. Cette répartie modifia la nature de son impression: l'éclat de ses yeux disparut.

— Mademoiselle de Flavigny est toujours spirituelle, dit-il en s'inclinant pour dissimuler son dépit.

Il se redressa presque aussitôt, et reprit avec une certaine sécheresse dans l'accent.

— Vive Dieu! il ne s'agit pas de tout cela, et j'ai eu tort, je l'avoue, de ne pas vous dire tout de suite les raisons de ma présence ici. Voici en deux mots ce qui m'amène: hier, j'étais aux Herbiers, où, comme vous

ne l'ignorez pas, sans doute, se sont réunis les principaux chefs de l'armée royale et catholique, et où l'on s'étonnait — entre parenthèse — de ne vous avoir point encore vu. D'Elbée, ayant été nommé généralissime et remplacement de Cathelineau, m'a chargé immédiatement de prendre avec moi quatre mille hommes, de pousser une reconnaissance jusqu'au lac de Grand-Lieu, de me rallier à vous, et d'essayer de ralentir la marche des Mayençais, qu'on prétend si terribles, et dont j'espère bien culbuter l'avant-garde. Je me réjouis de vous trouver prêt à me seconder, mon cher comte, et je crois qu'avec nos six mille Vendéens nous sommes en mesure d'attaquer les misérables qu'on nous oppose, et de les mettre en pleine déroute. Je vous prévient que je ne fais pas de quartier.

Cette forfanterie de langage déplut visiblement à M. de Flavigny.

— Je crains que nous ne soyons pas d'accord, monsieur le marquis, répondit-il froidement. D'abord, je n'admets pas vos idées impitoyables, et j'ai appris avec douleur que, dans le Marais, vous et quelques-uns de vos officiers, vous avez massacré des soldats vaincus et désarmés. Vous en avez fusillé des centaines en les faisant mettre à genoux sur le bord d'une fosse, et en donnant ainsi un prétexte et une excuse aux violents représailles des républicains.



### Nouveaux détails.

Mardi matin, vers sept heures, quinze ouvriers, les nommés François Verdier, Louis Guilheux, Louis Passel père, Louis Legendre, Philomène Hubert, Jean Marin, Auguste Vetellé, François Gaignard, Félix Atour, Sidonie Bobard, François Vaugeois, Pierre Daudin, descendirent dans le puits des Malécots par la *descenderie* (c'est le mot sacramental), située au nord dudit puits. Le contre-maître étant malade, c'était François Verdier qui le remplaçait dans ses fonctions; selon l'habitude, les travaux avaient été distribués d'avance et chaque ouvrier avait son chantier.

Tous les ouvriers que nous venons de nommer, moins le contre-maître Verdier et deux autres, en passant par la *descenderie* où le feu paraît avoir pris naissance, entre le niveau 250 à 300 mètres, n'aperçurent rien qui pût faire présager une catastrophe aussi soudaine.

Le travail avait commencé depuis environ une heure et demie, lorsque Vetellé et Morin entendirent du bruit au-dessus d'eux; ils descendirent deux mètres plus bas et virent briller dans la galerie inférieure une flamme qu'agitait et que poussait le courant d'air; cette galerie servait de passage aux ouvriers travailleurs.

En face d'un péril imminent, Vetellé et Morin s'échappèrent par d'autres voies de communications, non sans vaincre de grandes difficultés, et arrivèrent au niveau de 300 mètres, sur le bord du puits où, par un bonheur providentiel, il leur fut possible de saisir le passage du *parapluie* et échapper ainsi à une mort presque certaine.

Au même moment, Verdier, qui se trouvait dans le niveau de 250 mètres passant sur le *bude* qui correspond au niveau de 300 mètres, fut envahi par les flammes et eut beaucoup de peine à le franchir.

Prévoyant avec raison un nouveau malheur, il ne songea plus qu'à aller avertir deux ouvriers qui travaillaient à 800 mètres de distance, au même niveau, dans la partie est du puits.

A peine avait-il franchi quelques mètres, qu'il lui fut matériellement impossible d'aller plus loin; il retourna donc sur ses pas et se dirigea vers l'ouest, à environ 150 mètres, pour reprendre un autre *bude* qu'il connaissait. Il descendit au moyen d'une corde, et, apercevant les ouvriers qui travaillaient dans la galerie où il venait de pénétrer, ils jeta le cri d'alarme. Les ouvriers, au nombre de sept, n'hésitèrent pas une minute; ils se jetèrent pêle-mêle dans le *parapluie*, et, grâce à Dieu! la montée fut heureuse; ils étaient sauvés!

On redescendit le *parapluie*, et au niveau de 250 mètres on trouva les deux ouvriers que Verdier était allé avertir, et qui n'étaient arrivés au puits qu'après avoir vaincu les plus

grands obstacles. Neuf hommes avaient échappé aux étreintes de la mort, six restaient encore dans la mine.

On voulait à tout prix les sauver; le *parapluie*, comme la chaloupe au milieu de la tempête, ne faisait que descendre et remonter. Trois fois l'on avait échoué; la quatrième on trouva, au niveau d'à peu près 300 mètres, un homme qui s'était péniblement traîné jusqu'au puits. On le ramena au jour à moitié asphyxié. Longtemps il perdit connaissance, et lorsqu'il eut repris un peu l'usage de ses sens, il raconta qu'Hubert et lui ne s'étaient aperçus du feu qu'à onze heures et demie. Ils se dirigèrent vers le puits; mais comme l'air était plus chargé de gaz que dans la partie de la mine qu'ils avaient parcourue, ils se décidèrent à remonter par la *descenderie*, située à environ 25 mètres du puits qu'ils venaient de quitter. Malheureusement, le feu envahissait le passage. Néanmoins, un courant d'air, qui traversait rapidement le foyer de l'incendie, apportait à ces pauvres ouvriers une atmosphère dans laquelle ils pouvaient encore respirer. Frappés de stupeur, accablés de fatigue, sans cesse en face de la mort, ils s'assirent quelques minutes, plongés dans le désespoir et se livrant aux plus tristes réflexions. Tout-à-coup, l'instinct de la conservation se réveille chez eux, et ils saisissent la dernière planche de salut qui s'offre à leurs regards, en descendant au niveau de 300 mètres.

Hubert saisit une échelle et descend d'une manière vertigineuse; Legendre le suit. Ils se séparent et ne se retrouvent plus. Se sentant perdu, Legendre prend au hasard la première direction qui se présente, et, par un hasard providentiel, elle le conduit au puits, juste au moment du passage du *parapluie*.

Le sauvetage, auquel on travaille avec ardeur, devient alors difficile; il faut, pour pénétrer au niveau de 525 mètres, détruire un pont construit sur le puits; et l'air, devenant de plus en plus mauvais, ne permet au sauveur qu'un travail qui dure à peine deux minutes; enfin, le pont étant levé, le *parapluie* descend encore à un niveau de 525 mètres où existe un autre pont, sur lequel gît le cadavre du nommé Atour, qu'on ramène sur le sol. Le *parapluie* continue à parcourir longtemps le puits, mais sans aucun succès; d'un autre côté, les sauveteurs sont épuisés par le travail et chassés par les gaz délétères qui s'échappent des galeries dans lesquelles il était impossible de pénétrer. Dès cette heure terrible, on avait perdu tout espoir de retirer vivants les quatre ouvriers restés dans la carrière, où ils sont encore; depuis, on a bouché les communications qui aboutissent au puits, de manière à concentrer le mauvais air dans les galeries, ce qui permettra de parcourir le puits sans danger.

Nous avons raconté aussi exactement que possible les diverses péripéties de ce drame,

laissant parler en quelque sorte les acteurs et nous contentant de traduire leurs impressions; mais ce compte-rendu serait incomplet, s'il ne disait pas un mot des victimes et de leurs courageux sauveteurs.

Cinq ouvriers ont succombé dans cette lutte où la nature devient plus forte que l'homme, parce qu'elle déjoue toutes les prévisions et trompe tous les calculs que fonde la prudence. Ce sont, MM. Atour (Félix), âgé de 55 ans, marié et père de trois enfants, dont le plus jeune a 7 ans; Gaignard (François), âgé de 28 ans, marié et sans enfant; Bobard (Sidonie), âgé de 19 ans, célibataire, seul et unique soutien de parents infirmes. Ce jeune ouvrier s'était signalé l'année dernière par un acte de courage: quoique atteint par une fièvre qui le minait lentement, il n'avait pas hésité à se jeter dans la Loire pour sauver un enfant; il avait reçu à cette occasion les plus chaleureuses félicitations de l'autorité préfectorale et une gratification, qu'il avait préférée à la médaille, parce que la modique somme d'argent qu'il touchait venait en aide à ses parents. Hubert (Philomène), 27 ans, fils aîné de veuve; Vaugeois (François), 22 ans, célibataire.

On a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour épargner à cet accident des proportions plus sinistres. Quant à la cause première de l'accident, nous ne la connaissons pas encore, et elle ne sera révélée que par le rapport de M. l'ingénieur. La mine est-elle perdue? Cette autre question est encore du domaine de la science, non du nôtre. Doit-on la condamner au nom de la sécurité publique? Ce troisième point, il ne nous appartient pas de le résoudre, les éléments d'une solution nous manquant encore complètement.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Il est question, paraît-il, de nommer à l'évêché d'Angers, en remplacement de Mgr Angebault, décédé, M. l'abbé Bourret, professeur à la Sorbonne.

» M. l'abbé Bourret a rempli, pendant plusieurs années, les fonctions de secrétaire particulier de Mgr Guibert, et il a laissé dans notre diocèse de nombreuses et vives amitiés. »

A Nantes, on annonce la création simultanée de deux journaux radicaux: le *Radical de l'Ouest*, dirigé par M. E. Mangin, rédacteur en chef du *Phare de la Loire*, et l'*Union démocratique*, dirigée par M. le docteur Guépin et M. de Rolland.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

L'Empereur viendra s'installer lundi prochain au palais des Tuileries, pour y passer deux ou trois jours.

Une dépêche d'Alexandrie nous apprend que

le vapeur *Mehemet-Ali* est parti au-devant de l'Impératrice des Français avec des pilotes, et ayant à bord Chahim-Pacha, ministre de la guerre, et M. Raimbeaux, écuyer de l'Empereur.

Madrid, 21 octobre.

La tranquillité est complètement rétablie dans toute la Péninsule. L'insurrection républicaine n'a pas été plus importante, au fond, que l'échauffourée carliste, quoiqu'elle ait paru plus grave par suite de la participation des volontaires de la liberté dans quelques villes. La preuve en est que, dans les villes désarmées antérieurement, comme Xérès, Cadix, Malaga, l'ordre n'a pas été troublé malgré de vives excitations. On assure que le gouvernement est décidé à ne pas réorganiser les milices dans les localités où elles ont été dissoutes.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

## CRÉDIT COMMUNAL DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

Siège administratif:

21, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS.

LE CAPITAL SOCIAL SERA DE

CENT MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 200,000 Actions de 500 fr. chacune.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. Le Duc de BELLUNE, Chevalier de la Légion d'Honneur.

DE CONSTANTIN, Propriétaire, ancien Maire.

Le Comte DU MAISNIEL, propriétaire.

J. MERCIER, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Sous-Préfet.

Le Comte DE MUTRÉCY, Administrateur de Mines.

NARJOT DE TOUCY, Chevalier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil général du Puy-de-Dôme.

UHRICH, Général de division, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil général de la Meurthe.

DESTREZ, Fondateur, Directeur général.

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX 50,000 ACTIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Le *Crédit Communal de France* a pour but de distribuer largement le Crédit aux communes de France, et de concourir à l'accroissement des richesses publiques et privées.

Par le mécanisme de son institution, il pourra toujours avoir des ressources au niveau des besoins des communes.

Il leur procurera les moyens de construire des Ecoles, des Mairies, des Eglises, des Temples, des Abattoirs, des Halles, des Marchés, des Usines à Gaz, etc., etc.; d'ouvrier des

— Mon avis est qu'il faut faire à ses ennemis le plus de mal qu'on peut.

— Oui, quand on se bat; non, quand on est vainqueur, répliqua Raoul.

— A chacun son opinion, monsieur le vicomte. Moi, je garde la mienne. Je hais les Bleus, et je voudrais qu'ils n'eussent qu'une seule tête pour la leur couper... Mais, ajouta le marquis, est-ce le seul point sur lequel nous différons de sentiment?

— Il en existe un autre que je suis loin d'apprécier comme vous, répondit le comte.

— Voyons.

— Selon moi, vous n'avez pas une idée juste de ceux que nous allons combattre. Votre animosité les rabaisse à tort. Prenez garde de vous en repentir. Ce sont des troupes vaillantes et solides, commandées par d'habiles généraux. Si nous attaquons en face l'avant-garde, qui marche sous les ordres de Kléber, nous serions battus... oui, battus! Il importe donc que nous employions notre tactique habituelle. Dispersion-nous, *égaillons-nous*, comme disent nos paysans. Cachés derrière les haies, entourons l'ennemi d'un terrible réseau de feux croisés, quitte à le charger ensuite avec audace si nous parvenons à l'ébranler. En agissant ainsi, nous ferons notre devoir sans imprudence et avec fermeté.

— Mon père a raison, dit Raoul. D'ailleurs, il me

semble que vos ordres sont précis; ils vous enjoignent de pousser une forte reconnaissance, de harceler les Mayençais, de ralentir leur marche, voilà tout. A quoi bon tenter au-delà de ce qui vous est prescrit?

— Il ne m'est pas prescrit de manquer d'initiative et de laisser échapper l'occasion d'une victoire. Toutefois, puisque vous craignez une défaite, je me résigne à faire fléchir ma témérité devant votre circonspection.

En s'exprimant ainsi, Gaëtan prit un air de supériorité méconnue. Il n'avait pourtant jamais eu lieu de se féliciter de ses hardiesses. Toutes les fois, en effet, qu'il s'était étourdiment lancé sur les républicains, il avait subi de cruels échecs.

— Je vous remercie de votre condescendance, répliqua M. de Flavigny avec un sourire ambigu. Nous serons sans doute contraints de battre en retraite; mais j'espère que cette retraite, grâce à notre sagesse, n'aura rien de trop précipité.

L'allusion était transparente, car Gaëtan avait déjà fui devant les Bleus. Cependant il feignit de ne l'avoir point remarquée. Mais un éclair s'alluma dans ses yeux et s'éteignit aussitôt. Après s'être mordu la lèvre, il parvint à répondre avec un effort de bonne humeur:

— Enfin, nous ferons tous de notre mieux. Puisque nous sommes réunis pour défendre ensemble la même cause, j'aime à croire que nous serons désormais les

meilleurs amis du monde, et que vous me ferez l'honneur d'oublier nos querelles d'autrefois.

Il présentait en même temps l'une de ses mains au comte et l'autre à Raoul. Le comte effleura celle qui lui était tendue; Raoul hésita. Un regard expressif de son père fit cesser cette hésitation. Il prit alors la main du marquis, mais il ne la serra pas. Gaëtan fronça le sourcil.

— Décidément, on me garde rancune, se dit-il. Bah! que m'importe! Je me soucie de leur amitié comme d'une noisette... Qu'ils se méfient cependant, ajouta-t-il, et qu'ils ne cherchent pas trop à m'irriter.

Et sa physionomie eut une expression si sombre et si menaçante que la comtesse en conçut une sorte d'effroi. Comme on lui avait toujours laissé ignorer qu'il connaît le malheur dont, jeune fille, elle avait été la victime, et qu'il se fût permis à son égard une lâche diffamation, même une odieuse calomnie, elle ne comprenait pas et elle désapprouvait, dans une certaine mesure, l'extrême réserve avec laquelle son mari et son fils recevaient les avances du marquis. Elle voulut réagir un peu contre le funeste effet d'un accueil dont la froideur lui semblait exagérée, et elle s'empressa d'adresser à Gaëtan quelques paroles empreintes à la fois de bonne grâce et de dignité.

— Soyez le bienvenu, monsieur, ajouta-t-elle; car,

s'il peut y avoir eu naguère entre ma famille et vous un dissentiment, un mal entendu que je n'ai pas encore bien compris, toute division doit disparaître aujourd'hui dans la pensée suprême qui nous anime, dans la communauté de périls et de gloire qui rassemble les défenseurs de la religion et de la royauté. Des frères d'armes ne sauraient manquer de déférence les uns envers les autres, sans compromettre les principes qu'ils ont pour mission de faire triompher. Je vous le répète donc, monsieur le marquis, vous êtes le bienvenu.

— Je vous remercie, madame la comtesse, de ce langage conciliant. Je n'attendais pas moins de votre excellent esprit. Si j'ai eu autrefois des torts, dont on conserve ici le souvenir, je le répète, j'en demande très-humblement l'oubli. Je déclare que je me les suis souvent reprochés, et je vous jure bien qu'à l'avenir je n'y retomberai plus. Laissons donc là les griefs du passé, et, croyez-moi, tournons toute notre animosité contre les nouveaux adversaires qui vont se ruer sur nous.

Quoique visiblement affectée, cette modération de termes et de sentiments modifia les dispositions peu bienveillantes de Raoul et de M. de Flavigny. Ils déclarèrent l'un et l'autre qu'ils étaient prêts à écarter de leur esprit tout ressentiment et à seconder le marquis d'Apremont dans ses efforts contre l'ennemi commun.

(La suite au prochain numéro.)



routes, chemins de fer ou autres, canaux d'irrigation, de navigation, etc.; de conduire à bonne fin tous creusements de ports fluviaux ou maritimes, défrichements de landes, reboisements de forêts, dessèchements de marais, exploitations de mines, carrières, etc., etc.; en un mot, de satisfaire aux exigences du présent et aux nécessités de l'avenir.

La tâche que va accomplir le *Crédit communal de France* doit lui assurer le concours des conseils municipaux, des populations et des particuliers.

Le *Crédit communal de France*, voulant faire profiter le public de tous les avantages qui pourront résulter de ses opérations, ouvre.

### UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Aux 50,000 Actions de la première série.

CETTE SOUSCRIPTION AURA LIEU

Du 21 au 26 octobre courant.

Les actions sont émises au pair, c'est-à-dire à 500 francs.

ON VERSE EN SOUSCRIVANT

125 FRANCS PAR ACTION NOMINATIVE  
150 FRANCS PAR ACTION AU PORTEUR.

ON SOUSCRIT

Par lettres chargées seulement

A l'adresse du Directeur général du *Crédit communal de France*, 21, boulevard Haussmann, à Paris;

Ou, du Gouverneur du Crédit foncier suisse, 40, place Vendôme, à Paris. (427)

Le N° 1391 de l'ILLUSTRATION (23 octobre 1869) contient l'ensemble de travaux littéraires et de dessins dont voici le sommaire :

Texte : Revue politique de la semaine. — Événements d'Espagne. — Courrier de Paris. — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient. — Les grèves. — Légendes villageoises: Le Drach,

par André Léo (suite). — L'isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (suite). — Les théâtres. — La république de Guatemala (suite). — Les Grands magasins du *Printemps*. — La société anonyme du chemin de fer de Fraternité à Chiny. — Le Crédit communal. — Nouveaux appareils de sauvetage en cas d'incendie.

Gravures : Événements d'Espagne : Barcelone; un poste de volontaires dans le clocher de la cathédrale. — Voyage de S. M. l'Impératrice en Orient : séjour à Venise (3 gravures). — L'isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (5 gravures). — Mines et fonderies de zinc de Silésie : gîte de Scharlei. — Les Grands magasins du *Printemps*; confections et nouveaux modèles (saison d'hiver). — Nouveaux appareils de sauvetage en cas d'incendie, proposés par M. Charrière (11 gravures). — Rébus.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

BULLETIN FINANCIER (20 octobre).

L'atonie s'est emparée du marché. Comme avant-hier, comme hier, la Rente clôture à terme aujourd'hui à 71 12 1/2. Néanmoins sur quelques valeurs la baisse se fait un peu sentir. On dit que les notes du *Constitutionnel* n'y sont pas absolument étrangères.

La Presse commence à s'occuper sérieusement du *Crédit communal*. Nous signalerons dans le *Journal de Paris* d'hier un article où l'on apprécie très-favorablement cette nouvelle institution de crédit. Au moment de l'émission, nous croyons utile de rappeler que le *Crédit communal* est un besoin, une nécessité, et que les garanties sont dignes de la confiance des capitaux. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 21 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 71 40.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 100 75.

BOURSE DU 22 OCTOBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 71 40.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 100 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Suivant acte sous signatures privées, en date à Saumur du 16 octobre 1869, dont l'un des doubles a été déposé pour minute à M<sup>e</sup> Laumonier, notaire à Saumur, par acte du même jour, portant la mention suivante :

Enregistré à Saumur, le 19 octobre 1869, folio 2, verso case 2; reçu deux francs, décimes trente centimes.

(Signé) DELPECH.

Messieurs François Poisson et Joseph Poisson, tous deux négociants, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange,

Ont formé une société en nom collectif, pour continuer la maison de mercerie en gros, exploitée déjà par eux à Saumur.

La durée de la société a été fixée à dix années, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1869.

Le siège de la société sera à Saumur, rue de la Petite-Bilange, numéros 4 et 6.

La raison et la signature sociales seront : *Poisson frères*; et chacun des associés pourra user de la signature pour les besoins de la société.

Le fonds social comprend : Cent mille francs en marchandises, créances et capitaux, fournis par moitié par chaque associé.

Et une maison, à Saumur, rue de la Petite-Bilange, numéros 4 et 6, indivise entre les associés.

Conformément à la loi du 24 juillet 1867, une copie régulière de cet acte de société a été déposée à chacun des greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton sud de la même ville, le 22 octobre 1869.

(432) (Signé) LAUMONIER.

Etude de M<sup>e</sup> MEUNIER, notaire à Channay (Indre-et-Loire).  
Et de M<sup>e</sup> GUÉRIN, notaire à Longué (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou en détail,

Sur les lieux mêmes.

Le dimanche 21 novembre 1869, à midi.

### LA TERRE DE VERNEUIL

(Dite du CHATEAU-NOIR),

Située commune d'Auverse, canton de Noyant (Maine-et-Loire).

Entre les bourg d'Auverse et de Moulherne,  
A 2 kilomètres de chaque bourg,  
A 24 kilomètres de Saumur,  
Et 12 kilomètres de Baugé.

Cette terre est traversée par 2 routes parfaitement entretenues.

Elle comprend :  
1<sup>o</sup> Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation formant 6 corps de ferme.

2<sup>o</sup> Cent soixante-quinze hectares de prés et de terres propres à toutes cultures et particulièrement à celle du colza, ci. . . . . 175 h.

3<sup>o</sup> Cent soixante-quinze hectares de beaux taillis et belles bruyères dans lesquels se trouve un grand nombre de sapins, ci. . . . . 175 h.

Contenance totale de la terre, trois cent cinquante hectares ci. . . . . 550 h.

Cette terre touche à la forêt de Baugé, et à de grands domaines peuplés de gibier : chevreuils, lièvres, lapins, perdrix, etc.

La chasse s'y trouve abondante et agréable et est l'une des plus belles de l'Anjou.

S'adresser : sur les lieux, pour visiter la propriété;

Et pour avoir des renseignements et pour traiter :  
Soit à M<sup>e</sup> GUÉRIN, notaire à Longué (Maine-et-Loire);  
Soit à M<sup>e</sup> MEUNIER, notaire à Channay (Indre-et-Loire).

(Nota.) Les vendeurs se trouveront sur la propriété, les huit jours qui précéderont la vente. (434)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

### JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard.

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (461)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

### JOLIE PROPRIÉTÉ

A St-Cyr-en-Bourg.

Grande maison, nouvellement restaurée; servitudes, vastes caves en roc; cour, jardin et vigne; le tout clos de murs, d'une contenance d'un hectare quinze ares.

S'adresser à M. BOUTET, expert à St-Cyr, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 7 novembre 1869, à deux heures après midi.

### BEAUX CHÊNES

ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET

### LES COUPES

DE BOIS-TAILLIS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1<sup>o</sup> La coupe de la Gallienne, contenant 10 hectares 47 ares 20 centiares.

2<sup>o</sup> La petite coupe de la Haye Double, contenant 1 hectare 7 ares 20 centiares.

3<sup>o</sup> La petite coupe du bois semis de la Bouchardière, contenant 1 hectare 4 ares 18 centiares.

4<sup>o</sup> La coupe du bois des Rouères, contenant 9 hectares 88 ares 25 centiares.

5<sup>o</sup> La coupe de la Bouchardière, contenant 15 hectares 96 ares.

6<sup>o</sup> La coupe du bois de la Roche, contenant 4 hectares 85 ares 19 centiares.

7<sup>o</sup> Cent quatre-vingts pieds de chènes, situés dans la coupe du bois Jamin.

8<sup>o</sup> Cinquante-neuf pieds de peupliers, situés sur la pièce de terre nommée Marais-d'Asnières.

9<sup>o</sup> Cent pieds de chènes, situés sur la coupe de la Haute-Grève.

10<sup>o</sup> Deux cent cinquante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Fosse-de-Bournée.

Tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe du bois des Rouères qui est située commune d'Épieds, et la coupe de la Bouchardière, et celle du bois de la Roche commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée en dernier lieu par M. Rigaud, teinturier.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand.

A VENDRE

UNE

### MAISON DE CAMPAGNE

Située à 500 mètres de Martigné et entourée d'un hectare soixante-cinq ares de terrain et verger.

Cette maison conviendrait à une famille pour passer la saison des eaux à Joannette.

S'adresser à M<sup>e</sup> BESSON. (403)

A VENDRE

A LOUER

### UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN TRÈS-BON

### CABINET DE LECTURE

Situé rue du Mail, 3, à Angers.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

## MAGASIN DE CHAUSSURES.

ROSSIGNOL AÎNÉ,

Rue de la Tonnelle, 16, à Saumur.

Préviens sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de chaussures pour la saison d'hiver pour hommes, dames et enfants.

Gatoches en tous genres. M. Rossignol aîné, qui n'a jamais cessé son travail, confectionne toujours sur mesure avec des soins tout particuliers. (429)

## L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, 10, place Vendôme), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.